



La COM' de la LINIPOK #5

2018—2019 : Bienvenue dans la saison #12 !

EN LIVE : **17 tournois de championnat Live sur 2 saisons :**

- 9 tournois en saison A (-> fin 02/2019)
- 8 tournois en saison B (-> fin 06/2019) + 1 super-Finale

1 Deepstack le samedi 22 septembre 2018

ONLINE avec notre partenaire **Winamax** :

- 2 Championnats : WiPT, WPO**
- 2 championnats Freeroll**
- La Ligue des Clubs**
- Winamax Club Trophy**

Pour participer, il faut :

- être adhérent LINIPOK à jour de cotisation 2018/2019. Bulletin d'adhésion (30€) en dernière page !
- posséder un compte Winamax. Si vous n'avez pas encore de compte Winamax, rappelez-vous [qu'un programme de parrainage](#) existe qui bénéficiera à vous et votre parrain (10€ chacun)

Nous vous présentons les championnats dans les pages suivantes.

Vous pourrez retrouver **La com' de la LINIPOK #5** sur notre site, en bas de la page d'accueil :

[**www.linipok.fr**](http://www.linipok.fr)

ASSOCIATION LINIPOK
Mairie
Place de l'Hôtel de Ville
38790 ST GEORGES D'ESPERANCHE



Les LIVES

PRE-INSCRIPTION OBLIGATOIRE VIA LE SITE INTERNET DE LA LINIPOK

Afin de prévoir le nombre de casse-croustes et l'installation du matériel (tables, chaises, stacks...), vous devrez OBLIGATOIREMENT passer par l'inscription via le site internet.

Si vous rencontrez un problème pour vous inscrire sur le site, envoyez un mail à contact@linipok.fr qui vous aidera.

Les LIVES du vendredi :

20H : début du tournoi. Les inscriptions tardives se feront toutes les 30 minutes, jusqu'à 21H30

03h00 : fin théorique du tournoi + rangement et nettoyage de la salle

Les LIVES du samedi :

10H : début du tournoi (café offert). Les inscriptions tardives se feront aux 2 pauses (11H30 et 12H30)

12H30 : pause méridienne : on boit, on mange pour faire tourner la buvette et on papote !

13h30 : reprise du tournoi et **clôture des arrivées tardives**

20h00 : fin théorique du tournoi + rangement et nettoyage de la salle

Les stacks des arrivées tardives ne seront pas imputés par les blindes et ne seront donc pas sur les tables avant l'arrivée des retardataires. Cela évitera les "trous" à table et permettra aux joueurs présents d'avoir un meilleur confort de jeu. **Tout joueur non préinscrit ne pourra être retardataire.**

NOUVELLE REGLE APPLIQUEE : Aujourd'hui, dans la plupart des tournois live, quand il y a enregistrement tardif, la solution choisie est celle du **reglate simple**, c'est à dire avec le stack de départ. Le joueur en retard est tout de même désavantagé car il a moins de BigBlinds au moment où il rentre, et subira aussi plus vite la "dureté" de la structure.



Les Structures des LIVES

Stack de **15000 jetons le vendredi**

Stack de **20000 jetons le samedi**

3 niveaux de 30 minutes puis des **niveaux de 20 minutes**

La structure pourra être adaptée en fonction du nombre de participants afin de coller à l'horaire de fin de tournoi.

A la fin de chaque LIVE, des points de manche seront attribués de la manière suivante :

1er : NombreDeJoueurs	+ 30 (Bonus)
2ème NombreDeJoueurs - 1	+ 20 (Bonus)
3ème NombreDeJoueurs - 2	+ 12 (Bonus)
4ème NombreDeJoueurs - 3	+ 6 (Bonus)
5ème NombreDeJoueurs - 4	
6ème NombreDeJoueurs - 5	
... Xème : NombreDeJoueurs - (X-1)	

La super-finale sera composée de 20 joueurs :

- Les 5 premiers de la saison A
- Les 5 premiers de la saison B
- Les 10 suivants au classement général

Lors de la super-Finale, le stack de chaque joueur sera constitué de son **nombre de points** récoltés dans l'année **multiplié par 100**.



Le Calendrier

22/09/2018

DEEPSTACK ANNUEL

Adh. Annuelle Linipok 30€

104 joueurs max.

30000 jetons

Dotations : 1500€ de tickets
TPS (circuit Texapoker) et
lots Winamax

Pré-inscription sur le site
internet

Enregistrement : 8H30

Début tournoi : 09H30

Fin de tournoi : 03H00 du
matin

Championnat Live

Dotation en cours.

Pour info en 2017-2018 :
environ 1000€ de **tickets**
TPS (Texapoker), nombreux
goodies Winamax...

**Généralement, le 1er sa-
medi de chaque mois et le
vendredi de la semaine
précédant celui du samedi.**

Pour plus de détails, consul-
tez l'agenda du site internet
de la Linipok.

Les dates 2019 ne seront
connues que mi-octobre
2018 après l'AG du comité
des fêtes de SGE. Nous vous
les communiquerons au +
vite.

Championnat Freeroll A

Dotation : **25€** à chaque
manche + **136€** de **Tickets**
au classement général du
championnat

7 tournois / lundis à 21h00
de septembre 2018 à dé-
cembre 2018

Championnat Freeroll B

Dotation : **25€** à chaque
manche + **136€** de **Tickets**
au classement général du
championnat

8 tournois / lundis à 21h00
de janvier 2019 à juin 2019

Consultez l'agenda du site,
régulièrement mis à jour
pour plus de précisions et
gérer vos inscriptions aux
événements Live.

www.linipok.fr

Championnat WiPT

Buy-in : 2€ le tournoi

Dotation suppl. : **1 place**
Finale WiPT Paris (valeur
500€) + **tickets de tournois**
online

8 tournois + 1 finale / lun-
dis 21h00 de septembre à
janvier

Championnat WPO

Buy-in : 2€ le tournoi

Dotation suppl. : **1 place**
WPO Dublin (valeur 500€)
+ **tickets de tournois one-
line**

8 tournois + 1 finale / lun-
dis à 21h00 de janvier à juil-
let

Ligue des Clubs

Buy-in : 2€ le tournoi

Dotation suppl. en miles
pour le club en fonction du
classement général du club

Les mercredis soir
(planning pas encore connu)



Le Règlement 1/3

Le règlement intérieur a pour objet de préciser les statuts de l'association Linipok. Le présent règlement intérieur peut être consulté à la salle de l'association sur simple demande. Il est également disponible sur [le site internet de l'association](#). Tous les adhérents de la Linipok certifient avoir pris connaissance et accepter ce règlement. Ils certifient également être conscients des dangers et des dérives d'argent que peut entraîner le poker, que ce soit en ligne ou dans les casinos. En cas de dérive financière d'un adhérent, le joueur ne pourra pas rendre l'association responsable.

LES MEMBRES

1 - Cotisation

Le montant de la cotisation est fixé annuellement par le Conseil d'administration. Le versement de la cotisation annuelle peut se faire par chèque à l'ordre de Linipok ou en espèces. Toute cotisation versée à l'association est définitivement acquise. Il ne saurait être exigé un remboursement de cotisation en cours d'année notamment en cas de démission, d'exclusion ou de décès d'un membre.

Le montant de la cotisation d'un membre est de **30 €** pour une saison, calée sur le calendrier scolaire. Le paiement de la cotisation est indispensable pour devenir adhérent.

2 - Demande d'adhésion

Pour adhérer à l'association, il est obligatoire d'être majeur, et de remettre la demande d'adhésion dûment remplie, datée et signée, en y joignant le règlement de la cotisation et une photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité. Les bulletins d'adhésion sont disponibles sur le site internet www.linipok.fr et lors des tournois organisés par l'association.

Le bureau se réserve le droit d'accepter ou de refuser une demande d'adhésion sans devoir se justifier. Il communiquera sa décision sous 15 jours par courrier ou mail. Toute absence de réponse au delà de ce délai devra être considérée comme une acceptation de l'adhésion.

L'association accepte les adhésions en cours d'année. Cependant, l'adhésion en cours d'année ne donne pas droit à une cotisation réduite.

La perte de qualité d'adhérent pour les renouvellements peut intervenir en cas de non paiement de cotisation au 30 septembre. La personne se verra alors retirée des championnats éventuellement en cours.

3 - Exclusion

Conformément aux statuts de l'association (article 6), une procédure d'exclusion d'un adhérent peut être enclenché pour motif grave :

- propos désobligeants envers les autres membres, agressivité, violence
- détérioration du matériel ou des locaux
- comportement non conforme avec l'éthique de l'association,
- non-respect des statuts, du règlement intérieur et du règlement du forum,
- non-respect des normes juridiques en vigueur en France sur les jeux d'argent et la loi anti-tabac.
Cette exclusion doit être décidée par le bureau, après avoir entendu les explications de l'adhérent contre lequel une procédure d'exclusion est engagée. Cette dernière pourra être temporaire ou définitive.

4 – Démission, décès

Conformément aux statuts, un adhérent démissionnaire devra adresser sa décision par courrier ou en main propre à un membre du bureau. Aucune restitution de cotisation n'est due à l'adhérent démissionnaire.

Le membre actif n'ayant pas réglé sa cotisation annuelle dans un délai de 1 mois à compter de la date d'éligibilité, ou avant le 30 septembre pour les cas de renouvellement, sera considéré d'office comme démissionnaire.

En cas de décès, la qualité de membre s'éteint avec la personne.



Le Règlement 2/3

FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

1 - L'esprit

En Live, l'esprit de l'association consiste à jouer au poker sans aucun enjeu financier, dans un esprit de compétition et de convivialité. Aucune demande d'argent ne sera faite en dehors de la cotisation permettant d'adhérer à l'association, et sauf bien entendu pour le fonctionnement de la buvette (boissons et repas). Un championnat est mis en place et les récompenses distribuées seront sous forme de lots.

Pour le poker en ligne, l'association est en partenariat avec la plateforme de jeux Winamax. Pour respecter les désirs et possibilités de chacun, deux formes de championnats vous sont proposés : payants et gratuits. Tous sont dotés.

2 - Organisation

Lors de chaque rencontre, un directeur de tournoi désigné par le CA, aura pour mission de gérer l'organisation du tournoi, répondre aux questions et gérer les éventuels désaccords liés au jeu. Ses décisions ne pourront pas être discutées. Les directeurs de tournoi seront désignés parmi les adhérents volontaires.

Au fur et à mesure des éliminations, des tables libres pourront être ouvertes afin par exemple d'analyser vos coups ou approfondir vos connaissances. Des explications pourront être apportées concernant certaines règles, certaines subtilités. Les adhérents pourront également découvrir différentes variantes de poker et poser toutes questions relatives au poker en général.

Les tournois se dérouleront lors des créneaux de prêt de salle proposés par la municipalité.

L'inscription préalable aux tournois Live organisés par l'association est obligatoire afin de faciliter le travail de préparation et d'organisation. Si un adhérent venait à se rendre de façon répétée sans inscription préalable, et ce malgré les avertissements et les remarques répétées de la part d'un des membres du CA, le CA pourra décider d'une sanction concernant l'attribution des points au classement général.

En cas de problème d'accès au site, un courrier électronique envoyé aux membres du CA est demandé.

L'arrivée tardive (sans prélèvement de blindes) est possible jusqu'à la fin de la pause méridienne. Attention toutefois, l'inscription préalable reste obligatoire.

3 – Règles du jeu et de bonne conduite

Les règles du jeu, disponibles sur le site de la Linipok, et les règles de bonne conduite, devront être respectées par l'ensemble des membres et en toutes circonstances.

Les règles de bonne conduite, outre les règles de vie en société, consistent à :

- ne pas tricher,
- respecter son adversaire et modérer ses réactions dans la victoire et dans la défaite,
- faire preuve de bonne humeur et de fair-play
- respecter une distance avec les joueurs lorsque l'on est spectateur afin de ne pas gêner les protagonistes,
- ne pas commenter un coup en cours, afin d'éviter tout risque d'influence, de collusion, ou d'assistance.
Les provocations ne sont acceptées que si elles respectent un état d'esprit sain de compétition. En cas de manque de fair play, elles seront sanctionnées.

En cas de non respect de ces règles, les directeurs de tournoi pourront infliger des pénalités :

- 1ère pénalité : avertissement verbal
- 2ème pénalité : exclusion de la table pendant un tour de blind
- 3ème pénalité : exclusion définitive du tournoi
En cas de récidive, le CA pourra exclure le joueur de l'association.

La tricherie ainsi que tout acte de violence entraîne directement l'exclusion de l'association.

En cas d'exclusion, l'adhésion ne sera pas remboursée, même partiellement.



Le Règlement 3/3

D'autre part, les insultes ne sont pas tolérées. Que ce soit sur le forum ou pendant un tournoi, un joueur insultant se verra sanctionné.

Conformément au décret n° 2006-1386 du 15 novembre 2006, les fumeurs devront aller fumer dehors et respecter l'environnement en ne jetant pas leur mégot par terre mais dans le cendrier prévu à cet effet.

4 – Droit à l'image

L'adhésion à l'association implique l'acceptation d'apparaître sur les photos et vidéos prises dans le cadre de l'activité associative. Ces clichés pourront apparaître sur le site Internet de l'association, ainsi que sur tous supports destinés à promouvoir la Linipok.

En cas de refus, il sera nécessaire d'en informer le bureau par voie écrite.

5 - "La Tirelire"

"La tirelire" est une contribution sur les gains provenant de packs ou de tickets obtenus via la Linipok.

Bien entendu, par "gains obtenus", il faut entendre gains en cash et non pas gains des seuls packs ou tickets.

Ceci concerne tous les tickets ou packs remportés lors des événements organisés en Live ou Online par la Linipok. Ainsi, tous les adhérents (sans qui il n'y aurait pas de si belles dotations) en profitent via des investissements qui bénéficient à l'association.

Une rubrique sera créée sur le site internet et rappellera :

- le total des sommes encaissées au titre de la contribution
- les pseudos des contributeurs et leurs contributions respectives
- le montant et la destination des sommes déjà utilisées par l'association
- le solde de la tirelire

La contribution sera due à l'association dès un gain minimum de 1000€ et a son taux fixé à 5%.

Dans le cas où un adhérent compléterait un pack ou un ticket avec des fonds personnels pour participer à un event plus important, la contribution sera calculée au prorata des buy-ins.

Cela signifie aussi que vous devez signaler dans le Forum quand vous jouerez le ticket ou le pack si la date n'avait pas été précisée auparavant. Cela permettra aussi à d'autres adhérents de vous suivre en direct et de vous soutenir lors de l'événement.

La participation aux événements de l'association suppose la pleine et entière acceptation du principe de "La Tirelire".

6 - Défendre les couleurs de l'association

Lors de tournois ou d'événements extérieurs que vous concurrez grâce à la Linipok, vous êtes tenus de porter les couleurs de l'association (veste, tee-shirt, écusson... peu importe à partir du moment où Linipok est lisible).

De même, vous avez l'obligation de porter les couleurs Winamax sur les tournois remportés grâce au partenariat Linipok/Winamax.



Le Bulletin d'Adhésion

NOM* :

PRÉNOM* :

ADRESSE* :

C.P.* :

VILLE* :

N° TÉLÉPHONE :

E-MAIL* :

PSEUDO WINAMAX : ATTENTION À BIEN RESPECTER LES MAJUSCULES / MINUSCULES / ESPACES...

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

PSEUDO FORUM : ATTENTION À BIEN RESPECTER LES MAJUSCULES / MINUSCULES / ESPACES...

A REMPLIR SI DIFFÉRENT DU PSEUDO WINAMAX.

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

* J'atteste sur l'honneur être majeur à la date de mon adhésion

* J'accepte le règlement intérieur : <http://linipok.fr/index.php/tous-les-articles/124-reglement-interieur>

* RGPD : j'accepte que mes informations personnelles (adresse, téléphone et email) soient utilisables, strictement dans le cadre du fonctionnement interne de l'association Linipok.

Droit à l'image : j'accepte que mon pseudo et les photos où je puisse apparaître puissent être diffusées publiquement par la Linipok (site, forum, affiches, flyers...) et que cette publication ne donne pas droit à une rémunération.

A joindre avec cette fiche :

- **Règlement de 30€** à l'ordre de l'association LINIPOK par * : Chèque Espèces

- **Une photocopie d'une pièce d'identité**

Fait à :

Le :

Signature :

Expédier le tout à l'adresse suivante :

Christophe CHENEVARD

1022 chemin des Anduies

38150 VERNIOZ

(*) Zone obligatoire